

Succession de ma mère décédée et suspicion de recel successoral e

Par **Carole26**, le **28/10/2019** à **08:40**

Bonjour suite au décès de ma mère nous avons eu la surprise que les comptes bancaires ont été vides par ma sœur même le jour de sa mort un gros retrait après avoir récupérer les relevés bancaires des grosses sommes s sont virer sur le compte de ma sœur régulièrement que pouvons nous faire et si elle n a aucun bien comment récupérer notre héritage spolié ?

Par **youris**, le **28/10/2019** à **10:43**

bonjour,

même si votre soeur avait une procuration, elle n'avait pas le droit de retirer de l'argent des comptes de votre mère après son décès puisque les comptes sont bloqués et que la procuration n'existe plus.

je vous conseille d'essayer d'obtenir un accord amiable de remboursement par votre soeur, sinon je vous conseille de consulter un notaire pour une éventuelle procédure judiciaire.

ce n'est pas parce que votre soeur n'a aucun bien, que cela vous interdit tout droit à récupérer l'argent de la succession de votre mère.

salutations